



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

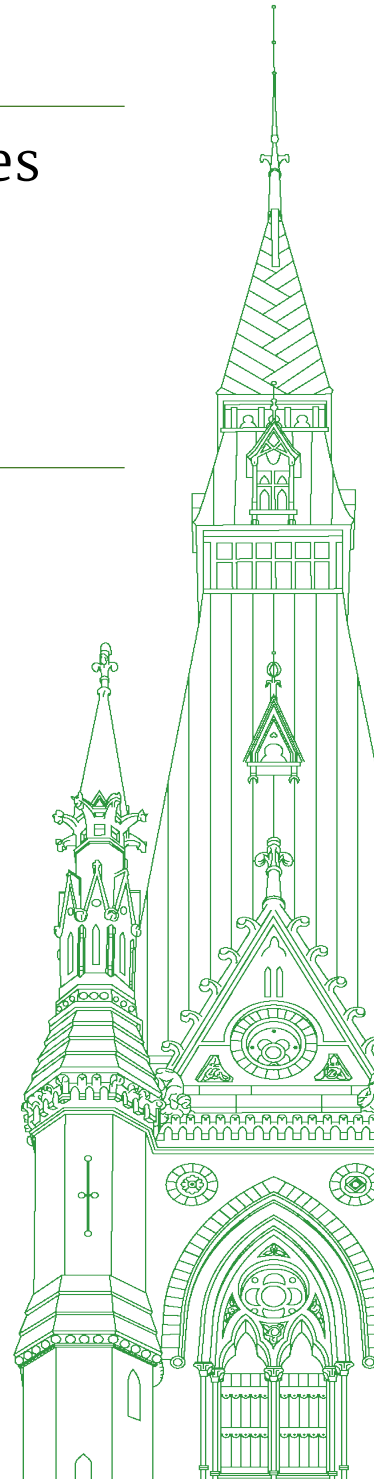
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le mercredi 29 avril 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 29 avril 2026

• (1630)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe et à exprimer ma gratitude de pouvoir faire le travail important du Comité sur les terres dont il est le gardien depuis des temps immémoriaux.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres de notre comité.

Je souhaite la bienvenue à l'honorable Hedy Fry.

Bon retour parmi nous, monsieur d'Entremont.

Conformément à l'article 108 du Règlement, le Comité se réunit aujourd'hui afin de poursuivre son étude sur la pêche récréative et traditionnelle aux coques.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement, et les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, j'aimerais que tous les participants en personne consultent les lignes directrices inscrites sur les cartes. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

Je tiens à informer les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent à distance ont effectué les essais techniques requis.

J'ai quelques observations à faire à l'intention des témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui participent au moyen de l'application Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Evelyn Soo, directrice générale de la Direction de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Nous accueillons également Alistair Struthers, directeur des Politiques et affaires réglementaires en matière d'aquaculture au ministère des Pêches et des Océans.

Nous accueillons aussi des témoins du ministère des Pêches et des Océans qui comparaissent par vidéoconférence: Céline Gaudet, directrice générale régionale de la région du Golfe, et Sylvain Vézi-na, directeur général régional de la région du Québec.

Nous accueillons également des témoins du ministère de l'Environnement: Joanne Volk, directrice générale de la Direction des services en sciences environnementales, et Arash Shahsavarani, directeur de la Division des urgences et des sciences marines.

Nous allons passer aux déclarations préliminaires des témoins. Vous avez un maximum de cinq minutes.

Nous allons commencer par Mme Soo.

Evelyn Soo (directrice générale, Direction de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs, Agence canadienne d'inspection des aliments): Bonjour. Je suis heureuse de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, ou PCCSM.

L'objectif du programme est de réduire au minimum les risques liés à la consommation de mollusques bivalves contaminés, comme les huîtres, les moules et les palourdes. Cela permet d'assurer la santé et la sécurité des consommateurs, de soutenir le commerce au Canada et à l'étranger et de jouer un rôle clé dans les régions côtières et dans l'économie du Canada.

Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, ou PCCSM, a une portée considérable. Il surveille plus de 2 000 sites de pêche aux mollusques et aux crustacés le long des 78 000 kilomètres de littoral répartis entre les régions du Pacifique, du Québec et de l'Atlantique. L'ACIA joue un rôle important pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens et soutenir le commerce tout en atténuant les risques liés à la consommation de mollusques et de crustacés contaminés.

Dans le cadre du PCCSM, l'ACIA gère un programme de surveillance des zones de pêche aux mollusques et aux crustacés en vue de détecter la présence de biotoxines marines nocives. Le programme de surveillance des biotoxines marines de l'ACIA entre en jeu une fois que le ministère des Pêches et des Océans et Environnement et Changement climatique Canada ont terminé le travail de classification d'un site. L'ACIA ne surveille les biotoxines marines que dans les zones de pêche classifiées comme il se doit. En se fondant sur les résultats des analyses en laboratoire, l'ACIA fournit au ministère des Pêches et des Océans des recommandations en vue de déterminer si les zones de pêche aux mollusques et aux crustacés devraient être fermées ou si on peut les rouvrir en toute sécurité.

L'ACIA se charge également de l'octroi de licences et des inspections pour 272 intervenants qui transforment, emballent et étiquettent des mollusques et des crustacés destinés à l'exportation ou au commerce interprovincial, ainsi que pour les intervenants qui importent des mollusques et des crustacés au Canada. En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique, l'ACIA vérifie si les détenteurs de licence respectent leurs obligations en matière de salubrité des aliments, et elle peut, au besoin, mener des enquêtes sur la salubrité des aliments et procéder à des rappels de produits de l'étranger.

Le PCCSM soutient trois secteurs distincts de la pêche aux mollusques et aux crustacés qui jouent tous un rôle vital dans les régions côtières et l'économie du Canada. L'ACIA joue un rôle de soutien dans chaque secteur.

Le premier secteur est le secteur de la pêche commerciale. Cela comprend la pêche aux mollusques et aux crustacés destinés au commerce interprovincial et à l'exportation, un marché dont la valeur annuelle est estimée à environ 475 millions de dollars. À lui seul, le marché des exportations du secteur de l'aquaculture a une valeur annuelle estimée à 240 millions de dollars, et les principaux marchés d'exportation sont les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie. L'intégrité de ce programme est donc non seulement une question de santé publique, mais aussi un enjeu important pour l'économie des collectivités côtières du Canada et pour notre réputation en matière de commerce international.

Le deuxième secteur est la pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles. En plus de l'aide déjà prévue pour les fins alimentaires, sociales et rituelles, le budget de 2024 a alloué 25,1 millions de dollars sur deux ans à l'ACIA, à Environnement et Changement climatique Canada et au ministère des Pêches et des Océans afin d'élargir les activités de programme qui favorisent l'accès de certaines communautés autochtones côtières aux mollusques et crustacés à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Grâce à ce financement, l'ACIA a mis en place de nouveaux postes de surveillance des biotoxines et effectué des analyses de détection des biotoxines dans les laboratoires de l'ACIA. Au 31 mars 2026, l'ACIA avait conclu 23 protocoles d'entente avec des communautés des Premières Nations et analysé environ 700 échantillons pour la détection de biotoxines marines.

Le troisième secteur est celui de la pêche récréative. Cela comprend la pêche traditionnelle par les collectivités locales à des fins de consommation personnelle, récréatives, culturelles ou patrimoniales. La pêche récréative demeure une tradition culturelle et communautaire importante, particulièrement au Québec et dans le Canada atlantique.

En conclusion, je tiens à souligner que le succès du PCCSM repose sur la force de la collaboration fédérale et des collectivités.

Aucun ministère n'a le pouvoir réglementaire d'exécuter seul ce programme.

L'ACIA prend au sérieux sa responsabilité de coordonner ses activités avec ses partenaires, de maintenir l'intégrité des normes nationales, d'assurer la liaison avec les autorités étrangères et de veiller à ce que le système canadien de salubrité des aliments inspire confiance aux Canadiens et à nos partenaires commerciaux du monde entier.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

• (1635)

Le président: Merci beaucoup, madame Soo.

Nous allons maintenant entendre Alistair Struthers pour un maximum de cinq minutes.

Alistair Struthers (directeur, Politiques et affaires réglementaires en matière d'aquaculture, ministère des Pêches et des Océans): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de me permettre de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Alistair Struthers. Je suis directeur des Politiques et affaires réglementaires en matière d'aquaculture au sein de Pêches et Océans Canada. Je suis accompagné de mes collègues de Pêches et Océans Canada, Sylvain Vézina, directeur général régional de la région du Québec, et Céline Gaudet, directrice générale régionale de la région du Golfe, qui gèrent tous deux les pêches dans leurs régions respectives. Nous accompagnons également des collègues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'Environnement et Changement climatique Canada, qui jouent tous deux un rôle important dans l'ensemble des mesures de gestion du secteur des mollusques et des crustacés.

[Français]

Pêches et Océans Canada gère la récolte des mollusques bivalves dans le golfe du Saint-Laurent, y compris la baie des Chaleurs. Dans cet espace marin, on y trouve la mariculture de bivalves ainsi que la pêche commerciale et récréative. De plus, les Autochtones y pratiquent une pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

[Traduction]

Le secteur des mollusques et crustacés est géré au moyen de mesures telles que les saisons de pêche, les limites de taille minimale et les limites de pêche quotidienne. Les décisions liées à l'accès, à l'expansion ou aux changements concernant les possibilités de pêche aux mollusques et aux crustacés tiennent compte non seulement de la durabilité des ressources, mais aussi des conditions environnementales et des exigences en matière de salubrité des aliments, qui peuvent varier considérablement d'une région à l'autre en fonction des espèces. À l'échelle nationale, le secteur de la gestion des pêches du ministère des Pêches et des Océans établit le cadre réglementaire et l'orientation stratégique, tandis que les bureaux régionaux mettent en œuvre ces règlements et ces politiques et les appliquent en tenant compte des facteurs biologiques, environnementaux et opérationnels propres à la région.

[Français]

Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, ou PCCSM, est un programme interministériel fédéral administré conjointement par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que Pêches et Océan Canada. Il a pour principal objectif de protéger la santé publique en assurant que les mollusques bivalves récoltés au Canada puissent être consommés sans danger, en plus de répondre aux besoins de la récolte autochtone et des obligations commerciales internationales du Canada. Dans leur mot d'ouverture, nos partenaires parleront de leurs rôles respectifs quant à l'exécution de ce programme.

[Traduction]

Dans le cadre de ce programme, Pêches et Océans Canada est chargé d'ouvrir et de fermer des zones de pêche en fonction des recommandations et des données probantes fournies par les partenaires du programme fédéral, et d'informer le public en conséquence. De façon plus générale, Pêches et Océans Canada assure la durabilité à long terme de la pêche aux mollusques et aux crustacés grâce à une gestion prudente, à des évaluations des stocks lorsque des renseignements sont disponibles, et à un processus efficace en matière d'octroi de licences, de conformité et d'application. La Direction de la conservation et de la protection assure le respect des règlements sur la pêche aux mollusques et aux crustacés, y compris le Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, dans les zones visées par des fermetures ou des restrictions. Les agents des pêches assurent une présence sur le terrain, font enquête sur les cas potentiels de pêche illégale et travaillent en collaboration avec les partenaires du programme pour veiller à ce que les mesures de protection de la santé publique soient respectées.

[Français]

L'élargissement des possibilités de récolte, par exemple pour la mye commune, nécessite des tests scientifiques, des évaluations et une capacité de surveillance soutenue. Dans la baie des Chaleurs, de nombreux secteurs n'ont jamais été évalués par le PCCSM. Dans certains cas, une classification prudente interdisant la récolte a été adoptée en raison de la présence de sources de pollution définies, ou parfois en raison du manque d'échantillonnage.

Par ailleurs, il est important de noter que la prestation de services du PCCSM est priorisée à l'échelle en fonction des risques pour la santé publique et des activités de récolte connues. Le programme a connu une demande croissante au cours des deux dernières décennies, tandis que le financement de base est resté relativement stable.

[Traduction]

Pêches et Océans Canada reconnaît l'importance de la pêche aux mollusques et aux crustacés pour les collectivités côtières et autochtones et travaille activement avec ses partenaires fédéraux pour améliorer l'exécution du programme. Les récents investissements ciblés prévus dans le budget de 2024 ont renforcé la participation dans les communautés autochtones et ont permis de prendre des mesures à l'égard des fermetures à long terme qui touchent la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. De plus, les partenaires fédéraux contribuent à promouvoir des initiatives de modernisation, comme les outils de cartographie numérique, afin d'accroître l'efficacité des programmes.

Pêches et Océans Canada demeure déterminé à travailler en collaboration avec ses partenaires fédéraux, les gouvernements provinciaux, les communautés autochtones et les intervenants pour trou-

ver un équilibre entre la protection de la santé publique et l'accès durable aux ressources en mollusques et crustacés

Nous serons heureux de répondre aux questions du Comité. Merci.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Struthers.

Nous allons conclure avec la déclaration préliminaire de Joanne Volk.

Vous avez un maximum de cinq minutes.

Joanne Volk (directrice générale, Direction des services en sciences environnementales, ministère de l'Environnement): Merci, monsieur le président et membres du Comité. Je m'appelle Joanne Volk. Je suis directrice générale de la Direction des services en sciences environnementales à Environnement et Changement climatique Canada. Je suis accompagnée de mon collègue Arash Shahsavarani, directeur de la Division des urgences et des sciences marines à Environnement et Changement climatique Canada. Nous sommes tous deux responsables de la gestion des opérations nationales et régionales au sein d'Environnement et Changement climatique Canada pour le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques.

Je vous remercie de me permettre de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur la pêche récréative et traditionnelle aux coques, ou *Mya arenaria*. Je suis heureuse de pouvoir parler du rôle d'Environnement et Changement climatique Canada dans la mise en œuvre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Comme vous venez de l'entendre de la part de nos collègues, Environnement et Changement climatique Canada est un partenaire de ce programme codirigé en étroite collaboration avec Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

[Français]

Notre responsabilité principale, dans le cadre du Programme, est d'évaluer et de surveiller la qualité sanitaire des eaux où sont récoltés les mollusques, ce qui inclut des secteurs coquilliers au Québec, y compris la baie des Chaleurs, dans le vaste golfe du Saint-Laurent. Ce travail est l'un des nombreux éléments essentiels visant à réduire les risques et à préserver la confiance du public pour ce qui est de la salubrité des mollusques.

Nous commençons par déterminer les sources potentielles de pollution sanitaire. Pour ce faire, il faut notamment réaliser des relevés côtiers minutieux pour déterminer à la fois les sources ponctuelles et diffuses de pollution sanitaire, telles que les rejets d'eaux usées, le ruissellement agricole et les fosses septiques défectueuses.

Ces relevés s'accompagnent d'une surveillance continue de la qualité de l'eau, où nous mesurons les concentrations de coliformes fécaux — un indicateur de pollution sanitaire pouvant être dangereuse pour la santé humaine.

Sur la base de ces éléments probants, Environnement et Changement climatique Canada formule des recommandations concernant les secteurs coquilliers à l'intention de nos partenaires du Programme, selon le risque de contamination sanitaire pour les mollusques bivalves.

[Traduction]

Par exemple, lorsque la qualité de l'eau se détériore, que ce soit en raison de fortes pluies, d'une défaillance des infrastructures ou d'autres urgences sanitaires ou liées à la pollution, Environnement et Changement climatique Canada fournit à ses partenaires des recommandations concernant les fermetures temporaires pour protéger la santé humaine.

Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques a été conçu au départ pour la pêche commerciale. Sa structure reflète la nécessité de favoriser à la fois la salubrité des aliments et le commerce international, ainsi que l'harmonisation des mesures avec les États-Unis. Comme d'autres systèmes de salubrité des aliments, il s'appuie sur de multiples couches de protection pour atténuer les risques. Cependant, comme le souligne votre étude, la pêche aux mollusques et aux crustacés au Canada ne se limite pas aux activités commerciales. Les pêches récréatives et les pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles sont également essentielles, et elles répondent à des besoins différents.

Au cours des dernières années, Environnement et Changement climatique Canada a pris des mesures importantes pour améliorer l'exécution des programmes.

• (1645)

[Français]

Grâce au financement prévu dans le budget de 2024, le ministère a accru sa collaboration avec les communautés autochtones afin d'encourager des pratiques plus sécuritaires pour la récolte et d'éliminer les obstacles empêchant l'accès aux secteurs coquilliers à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Ces efforts ont renforcé la relation et amélioré l'échange d'informations.

Pour ce qui est de l'avenir, une prestation de programme renforcée et améliorée exigera une collaboration continue avec les partenaires, les provinces, les communautés autochtones et les pêcheurs eux-mêmes.

Environnement et Changement climatique Canada demeure engagé dans son rôle de fournir des renseignements opportuns et fondés sur la science, sur la salubrité et la qualité de l'eau dans les secteurs où sont récoltés les mollusques, afin d'aider à réduire les risques pour la santé humaine et d'assurer l'utilisation durable des ressources en mollusques pour le bien de toute la population canadienne.

Je vous remercie de votre attention.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Volk.

Nous commençons maintenant notre premier tour de questions.

Monsieur Arnold, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence.

Je voudrais commencer par une question en particulier, sans être certain de savoir qui sera en mesure d'y répondre.

À partir du moment où Environnement et Changement climatique Canada trouve une source de contamination possible, com-

bien de temps faut-il pour qu'un échantillon soit prélevé et envoyé au laboratoire et pour que l'on détermine si une zone est sûre ou si l'ACIA doit procéder à des analyses sur les coques ou les mollusques? On dirait que le MPO prend une décision sur cette base.

Combien de temps s'écoulerait-il?

Arash Shahsavarani (directeur, Division des urgences et des sciences marines, ministère de l'Environnement): Merci de la question, monsieur le président. Je vais essayer d'y répondre brièvement.

Lorsqu'une source de pollution est découverte, il n'est pas forcément nécessaire de procéder à un échantillonnage. Par exemple, s'il y a une défaillance dans un système de traitement des eaux usées et que nos modèles indiquent que le risque est élevé, nous pouvons signaler immédiatement au MPO qu'il y a un risque et qu'une fermeture d'urgence s'impose. La découverte d'une source de pollution n'entraîne pas automatiquement un échantillonnage. Le processus est déterminé en fonction du risque.

En ce qui concerne les périodes d'échantillonnage, nous disposons de 30 heures entre le moment où nous prélevons un échantillon et celui où nous l'acheminons au laboratoire, où il est analysé dans les 24 heures, après quoi nous obtenons les résultats.

Mel Arnold: À partir de ces données, êtes-vous en mesure de recommander au MPO de fermer la zone? Qui prend la décision?

Arash Shahsavarani: Si les données indiquent que les niveaux sont extrêmement élevés et qu'une fermeture d'urgence s'impose, nous transmettons immédiatement la recommandation au MPO.

Mel Arnold: Si une zone avait été fermée, combien de temps faudrait-il pour franchir toutes les étapes du processus quant à l'échantillonnage et recommander au MPO d'ouvrir la zone?

Arash Shahsavarani: Voilà qui met en évidence la complexité du processus. Un seul échantillon ne nous permet pas de déterminer si une zone est sûre ou non. Lorsque nous détectons un niveau élevé de contamination, nous avons certaines certitudes quant au niveau de risque. Cependant, pour une zone qui n'a pas fait l'objet d'analyses ou qui a été fermée pendant une longue période en raison d'analyses, il peut falloir jusqu'à deux années d'échantillonnage avant que nous puissions être sûrs que la zone présente une tendance constante et sûre permettant sa reclassification et sa réouverture.

• (1650)

Mel Arnold: Il faut littéralement moins de trois jours pour fermer une zone, mais jusqu'à trois ans pour la rouvrir, même si les résultats des analyses sont satisfaisants. Est-ce exact? Cela ne semble pas proportionné.

Arash Shahsavarani: Encore une fois, cela met en évidence la complexité du processus, car lorsque nous détectons une présence bactériologique, c'est une preuve de pollution. Cependant, si nous ne détectons pas une présence bactériologique, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut y avoir de pollution dans une zone où des prélèvements peuvent être effectués deux ou trois semaines plus tard.

Pour une ouverture ou une classification, nous avons besoin d'une série de données qui couvrent diverses conditions environnementales afin de pouvoir nous assurer que la zone est sécuritaire. Prenons l'exemple d'une zone où il pourrait y avoir du ruissellement ou des écoulements sporadiques. Si nous n'effectuons pas un tel échantillonnage sur une période donnée, nous risquons de ne pas détecter ces risques.

Mel Arnold: J'ai cru comprendre que vous disiez pouvoir déterminer qu'une zone présentait un risque et effectuer des analyses en 36 heures, ou en moins de trois jours — 72 heures —, pour pouvoir fermer un site.

Ce que je veux dire, c'est que le processus semble complexe. Trois ministères ou organismes gouvernementaux différents interviennent et doivent tous travailler de concert. Ils peuvent fermer une zone en quelques heures ou en quelques jours, mais il leur faut peut-être trois ans pour ouvrir une zone.

Quelqu'un peut-il expliquer cela? Vous venez de dire qu'il fallait jusqu'à trois ans d'analyses, mais si une zone est déclarée sûre après six mois ou un an, pourquoi faudrait-il encore deux ans avant que cette zone puisse être ouverte?

Joanne Volk: Je vais essayer de clarifier les choses.

Lorsqu'une zone est surveillée régulièrement et qu'elle est normalement ouverte, et disons qu'une tempête survient et que nous fermons la zone parce que des eaux de ruissellement la polluent, nous savons que cela se passerait généralement ainsi en raison des travaux sur les sources de pollution dont j'ai parlé, qui nous permettent de savoir où se trouvent les sources dans un secteur donné.

Nous effectuons une modélisation numérique pour comprendre où la pollution va se propager et nous avons une assez bonne idée du temps qu'il faudra pour que la zone se nettoie. C'est une zone qui est gérée ou surveillée sur une base régulière et qui serait ouverte ou fermée en cas d'urgence.

Ces zones sont rouvertes assez rapidement après la survenue des événements. Mon collègue pourra me corriger, mais je crois que les zones dans lesquelles nous effectuons une surveillance constante peuvent être rouvertes dès sept jours après l'événement, ou 21 jours après.

Les zones qui restent fermées pendant de longues périodes — certaines le sont depuis des années — sont celles où nous devons retourner pour réévaluer les sources de pollution, car elles peuvent avoir changé au cours de cette période. Nous mènerions des travaux supplémentaires pour comprendre le flux de pollution à son arrivée et nous reprendrions une routine de surveillance. Il faut un certain temps pour que la routine de surveillance nous permette de constituer un ensemble de données suffisant, encore une fois, pour pouvoir affirmer avec certitude, d'un point de vue statistique, que nous comprenons ce qui se passe dans la zone.

Il y a une différence entre les deux situations.

Merci.

Mel Arnold: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à M. Cormier, qui dispose de six minutes.

[Français]

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

La pêche aux coques — je présente mes excuses aux interprètes — est une activité que nous faisons par chez nous depuis de nombreuses années. J'ai commencé cette activité avec mon grand-père et mon père. Je la pratique maintenant avec mes enfants. Pour certaines personnes de ma région, je peux comprendre que c'est difficile d'accepter que, par une belle journée d'été, elles ne puissent pas pratiquer cette activité. C'est aussi difficile pour certaines personnes qui en tirent un petit revenu d'une année à l'autre.

Madame Volk, je suis heureux que vous ayez clarifié la question de l'ouverture des secteurs. Ça ne prend donc pas toujours trois ans et, dans certains secteurs, ça peut prendre moins de temps.

Essayons de clarifier les choses pour que les gens dans ma région — je sais que certains écoutent nos débats — comprennent bien la situation. Quand on décide de fermer un secteur sur le bord de la baie des Chaleurs, par exemple, dans ma région, on le fait principalement pour la sécurité et la santé des gens qui consomment ces mollusques.

Mme Gaudet pourra sans doute répondre à ma question, car elle connaît la région.

Fait-on systématiquement des tests dans toutes les petites baies situées le long de la baie des Chaleurs, par exemple, ou est-ce qu'on en fait de façon aléatoire? Par exemple, ce peut être une journée dans une région et une autre journée dans une autre.

Ma question porte davantage sur les tests. Où fait-on ces tests?

Merci.

• (1655)

Céline Gaudet (directrice générale régionale, région du Golfe, ministère des Pêches et des Océans): Monsieur le président, je remercie le député de sa question.

En ce qui concerne la baie des Chaleurs et ma région, soit la région du golfe du Saint-Laurent, il y a environ 27 secteurs. Dans les secteurs dits classifiés, nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments font des tests et nous donnent des recommandations. De notre côté, nous agissons selon ces recommandations.

Il y a aussi des secteurs qui sont non classifiés. Ceux-ci ne sont généralement pas testés, et ils demeurent ouverts. La pêche n'y est pas interdite. Par contre, nous faisons des recommandations par des campagnes de sensibilisation publiques. Il y a parfois des pancartes sur les plages. La pêche n'est pas recommandée dans ces endroits, parce qu'il y a des risques et que nous ne savons pas exactement ce qui s'y trouve.

Serge Cormier: Je veux parler du type de contamination.

Comme vous le savez, sur le bord des côtes, dans nos régions, il y a beaucoup de chalets et de maisons. Certains sont construits depuis de nombreuses années. Ils ont certainement des systèmes de fosses septiques qui ne sont plus adéquats. Aussi, lors de gros orages ou de grosses pluies, de l'eau coule vers la côte et apporte d'autres sortes de contaminants, comme ceux que nous avons mentionnés tantôt.

Étant donné que l'eau se réchauffe sur le bord des baies, y a-t-il plus de contaminants à ces endroits?

Les contaminants sont-ils plus présents, actuellement, que ce l'était ces dernières années?

La question s'adresse à Mme Gaudet ou à d'autres témoins.

Céline Gaudet: Je vous remercie de la question.

Je vais la diriger vers mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada, puisque ce sont eux qui font les tests.

Arash Shahsavarani: Monsieur le président, je remercie le député de sa question.

Effectivement, il y a de plus en plus de fermetures d'urgence à cause d'événements causés par la pluie. Il y a également l'aspect des fosses septiques en mauvais état.

Effectivement, à cause des changements climatiques, il y a davantage de pluies et, à cause de ça, davantage de fermetures d'urgence.

Serge Cormier: Je vais parler particulièrement de ma région, mais ça pourrait arriver ailleurs.

Au cours des dernières années, y a-t-il eu des décès ou des empoisonnements?

Des personnes ayant consommé des mollusques, qui provenaient de certaines régions où le résultat des tests était négatif, ont-elles été intoxiquées? Y a-t-il eu des morts liées à cela?

Savez-vous s'il y a des données là-dessus?

[Traduction]

Evelyn Soo: Je peux vous parler des fermetures liées aux biotoxines qui ont pu avoir lieu.

Dans la baie des Chaleurs, il n'y a eu aucune fermeture de ce type au cours des cinq dernières années.

Je vais vous donner quelques statistiques. En 2025-2026, plus de 9 000 échantillons ont été analysés, dont 26 % provenaient de la région du Québec. À la suite des analyses de biotoxines marines, plus de 1 300 recommandations d'ouverture ou de fermeture ont été émises dans la région du Pacifique, 42 au Québec et 81 dans le Canada atlantique.

Serge Cormier: En fait, je voulais savoir s'il y a eu des décès ou des cas d'intoxication causés par des mollusques provenant d'une zone ouverte ou fermée. Est-ce que c'est arrivé dans certaines régions?

Evelyn Soo: Au cours de cette période, en 2025-2026, je crois que nous avons eu un rappel, qui était lié à un problème de contamination ayant des répercussions sur la santé humaine.

[Français]

Serge Cormier: D'accord.

Madame Gaudet, les provinces ont-elles un rôle à jouer dans ces tests? Sinon, est-ce strictement le rôle du gouvernement fédéral?

Fait-on affaire avec de tierces parties, par exemple?

Vous connaissez probablement l'Institut Valores, à Shippagan, qui fait des tests.

• (1700)

Le président: Soyez brève, s'il vous plaît.

Céline Gaudet: Je vous remercie de ces questions.

Nous travaillons avec les provinces, mais, pour les tests, c'est strictement nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada qui s'en occupent.

Serge Cormier: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres. Je remercie les témoins dans la salle qui se sont déplacés pour venir ici.

Je suis très heureux qu'on parle de la pêche aux coques en Gaspésie et dans la baie des Chaleurs.

Quelques jours après notre première séance du Comité à la fin de mars, un citoyen de Bonaventure a convoqué des citoyens. Quelque 150 personnes de Bonaventure et de Saint-Siméon étaient là pour réclamer l'ouverture de sites de pêche aux coques. C'est une activité vraiment importante pour nous, les Gaspésiens. C'est notre culture, c'est notre tradition. Les Premières Nations, les Micmacs, réclament aussi son ouverture.

Au cours de la présente session, nous avons reçu des résolutions de la municipalité d'Escuminac, de Bonaventure, de Carleton-sur-Mer et de Gaspé. Les préfets demandent tous que nous trouvions une solution pour ouvrir plus de sites coquilliers. Mon but, c'est de voir comment on peut y arriver. Présentement, toutes les demandes reçoivent un « non » catégorique. On nous dit tout simplement qu'il n'y a pas de ressources.

D'abord, abordons la question de la salubrité.

Je m'adresserai d'abord aux représentants d'Environnement et Changement climatique Canada.

Madame Volk, des tests ont-ils été faits récemment dans le Sud de la Gaspésie, dans la partie de la baie des Chaleurs, qui démontreraient que l'eau n'est pas propice à la pêche aux coques?

Joanne Volk: Je vous remercie de la question.

Je vais passer la parole à mon collègue.

Arash Shahsavarani: Je vous remercie de la question.

Effectivement, dans certains secteurs, des tests ont été faits. Dans deux des régions mentionnées, des analyses ont été faites sur le déchargement des eaux usées. Certaines données ont été générées. Ces données sont soit déjà publiques, ou seront rendues publiques prochainement.

Alexis Deschênes: Vous dites que des analyses ont été faites dans certains secteurs.

Dans quels secteurs, exactement, ces analyses ont-elles été effectuées?

Arash Shahsavarani: Il faudra que je vous fasse parvenir les données de ces secteurs précis plus tard.

Alexis Deschênes: Vous dites que, présentement, Environnement et Changement climatique Canada fait des tests sur l'eau, même dans les secteurs où il n'y a pas de pêche aux coques?

Ai-je bien compris?

Arash Shahsavarani: Environnement et Changement climatique Canada fait des tests dans des zones déjà désignées. Ça ne veut pas dire que des tests sont faits partout, mais seulement dans ces zones.

Alexis Deschênes: Selon ce que je comprends, on fait des tests à Miguasha, où il y a un site où la pêche est autorisée. Parfois, on fait des tests à Saint-Omer, juste à côté, à Port-Daniel, où il y a un site, et à Douglstown.

Aux endroits où la pêche est présentement interdite, il y a pourtant des bancs de coques.

Faites-vous des tests à ces endroits?

Arash Shahsavarani: Il faudra que je vous fasse parvenir les données de ces secteurs précis plus tard.

Alexis Deschênes: Le sujet de l'étude, c'est l'ouverture de la pêche aux coques dans la baie des Chaleurs. J'aurais aimé que vous arriviez munis des données nécessaires sur ce qui se passe dans la baie des Chaleurs. Ce que je comprends, c'est que vous allez nous répondre par écrit pour nous informer quant aux tests.

Madame Soo, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a-t-elle fait des tests sur la chair des coques dans la baie des Chaleurs pour savoir si elle est insalubre au cours des dernières années?

[Traduction]

Evelyn Soo: Dans la baie des Chaleurs, nous disposons de stations de surveillance complètes pour les biotoxines.

[Français]

Alexis Deschênes: Où sont-elles, ces stations?

[Traduction]

Evelyn Soo: Ce sont celles qui se trouvent sur les sites de récolte classés comme ouverts ou destinés à la récolte. Je ne sais pas exactement dans quelles régions elles se trouvent, mais il existe une carte.

Au cours des cinq dernières années, nous n'avons eu aucun problème lié aux biotoxines dans ce secteur.

[Français]

Alexis Deschênes: Vous avez fait des tests sur quatre sites de la baie des Chaleurs. Au cours des cinq dernières années, aucun test n'a montré que la chair du mollusque n'était pas salubre.

Est-ce bien cela?

Evelyn Soo: C'est exact.

Alexis Deschênes: Ma question s'adressera aux représentants de Pêches et Océans Canada, mais les représentants des autres organismes présents peuvent y répondre, eux aussi.

Un rapport final a été produit en 2022. Il s'intitule « Évaluation horizontale du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques ».

En 2022, on s'est aperçu que le Programme manquait de ressources et que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada ainsi qu'Environnement et changement climatique Canada avaient atteint leur capacité maximale.

Est-ce toujours le cas?

J'inviterais d'abord M. Vézina à répondre à ma question, étant donné qu'il s'occupe de la région du Québec.

• (1705)

Sylvain Vézina (directeur général régional, Région du Québec, ministère des Pêches et des Océans): En ce qui concerne notre région, les ressources dont nous disposons permettent la mise en œuvre du Programme.

De notre côté, à Pêches et Océans Canada, une fois qu'Environnement et Changement climatique Canada démontre la qualité de l'eau et que l'Agence canadienne d'inspection des aliments nous confirme qu'il n'y a pas de toxicité dans les mollusques, nous ouvrons ou fermons les zones de pêche.

Alexis Deschênes: Au mois de décembre, j'ai soumis une demande écrite pour faire ouvrir un site de pêche aux coques à Carleton-sur-Mer et un autre à Bonaventure. La réponse que j'ai eue, c'est que l'on n'avait pas les capacités financières et matérielles pour faire les tests.

Sylvain Vézina: Vous faites allusion à l'ajout de nouveaux sites de pêche, n'est-ce pas?

Alexis Deschênes: C'est le sujet de l'étude.

Monsieur Vézina, je vous pose ma question à nouveau, parce que nous nous sommes mal compris.

Manquez-vous toujours de ressources pour ouvrir des nouveaux sites de pêche aux coques en Gaspésie?

Sylvain Vézina: En fonction du mandat de Pêches et Océans Canada, qui est vraiment d'ouvrir ou de fermer les zones de pêche, nous n'avons pas de problème sur le plan des ressources ni sur celui de l'application de la loi. Il est certain que l'ouverture de nouvelles zones nécessite plus de recherches sur la qualité de l'eau ou des choses comme ça.

Je vais laisser mes collègues des autres ministères parler de leur mandat et vous répondre.

Alexis Deschênes: Je comprends, mais est-ce que l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou Environnement et Changement climatique Canada vous ont soumis, au cours des dernières années, des recommandations pour ce qui est d'ouvrir de nouveaux sites de pêche aux coques en Gaspésie?

Le président: Veuillez répondre brièvement, monsieur Vézina.

Sylvain Vézina: Non, nous n'avons pas reçu de recommandations pour ce qui a trait à l'ouverture de nouvelles zones récemment.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà qui met fin à notre première série de questions.

Nous allons commencer la deuxième série de questions avec M. Small, qui dispose de cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins de participer à notre importante étude.

Ma question s'adresse à M. Struthers.

Dans le cadre de notre étude, d'autres témoins ont affirmé que l'un des principaux problèmes concernant l'accès à de nouvelles zones de pêche aux coques, c'est que trois ministères ou organismes fédéraux interviennent dans le processus. Au Québec, un quatrième joueur, un ministère provincial, participe également à la prise de décision. Dans quelle mesure le processus peut-il être efficace si tous ces ministères doivent communiquer avec le public? Ils ont la réputation de ne pas communiquer. Je ne sais pas trop. Je ne fais pas partie de l'appareil bureaucratique.

Dans quelle mesure le processus peut-il être efficace?

Alistair Struthers: Je crois que chacun a son propre mandat pour pouvoir... À Pêches et Océans Canada, nous sommes responsables de la gestion des pêches et de la mise en application. Nos collègues sont chargés de l'échantillonnage de la qualité de l'eau et des biotoxines. Ils disposent chacun de l'expertise nécessaire au sein de leur organisation pour effectuer ce travail.

Aucun ministère ou organisme ne dispose à lui seul de l'expertise nécessaire pour gérer l'ensemble du processus.

Clifford Small: Quand l'un d'eux ne fait pas son travail et ne transmet pas ses échantillons à temps, par exemple, qui est responsable? Qui inflige les sanctions et tape sur les doigts des gens pour faire bouger les choses?

Alistair Struthers: Comme nos collègues l'ont mentionné dans leur déclaration préliminaire, aucun ministère ou aucun organisme n'est à la tête du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Chacun a un rôle à jouer.

Clifford Small: Puisque votre ministère détermine les dates d'ouverture et de fermeture, vous devez collaborer avec vos collègues à votre gauche et à votre droite. À quelle fréquence discutez-vous avec Mme Soo ou Mme Volk au cours d'une année?

Alistair Struthers: Au cours d'une année, nous leur parlons en fait assez souvent. Plus précisément, je m'entretiens avec mes collègues de la direction de l'Agence et d'Environnement Canada au moins toutes les deux semaines.

• (1710)

Clifford Small: Madame Volk, il y a 50 ans, toutes ces tracasseries administratives n'étaient pas nécessaires. Les gens qui vivaient sur la côte savaient quand les coques pouvaient être consommées sans danger.

Comment évalueriez-vous la qualité de l'eau en ce qui a trait à l'absence de toxines, d'agents biologiques, etc.? À votre connaissance, dans quelle mesure la qualité de l'eau a-t-elle changé au cours des 30 à 40 dernières années?

Joanne Volk: Je viens du Canada atlantique et je suis très fière d'avoir récolté des mollusques pendant la majeure partie de ma vie, tout en étant pêcheuse récréative.

Je m'en remettrais à mon collègue pour ce qui est de la qualité de l'eau et de son évolution en particulier. Il a déjà indiqué que nous constatons que des phénomènes extrêmes liés aux tempêtes se produisent fréquemment, en grande partie à cause des changements climatiques. Nous pouvons parler d'indicateurs de ce type. Cela indiquerait...

Clifford Small: Nous avons connu des années extrêmement sèches, des années de sécheresse, au cours des cinq dernières années. Je dirais que les pluies ou les précipitations ont probablement été bien inférieures à la normale pendant quatre de ces cinq dernières années. N'est-ce pas exact?

Joanne Volk: D'un point de vue climatologique, il y a des variations d'une année à l'autre, mais nous savons qu'au fil du temps, en raison de facteurs comme les changements climatiques, le nombre d'incidents entraînant une fermeture augmente. Il y a certainement des variations annuelles dans cette tendance générale, mais si nous en avons le temps, je céderais la parole à mon collègue, qui est en mesure de vous donner des renseignements plus précis.

Clifford Small: D'accord. Allez-y.

Arash Shahsavarani: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué, le nombre de fermetures d'urgence liées aux pluies a augmenté. La densification y contribue. À cela s'ajoutent les problèmes liés au traitement des eaux usées et au vieillissement des fosses septiques.

À ma connaissance, il n'existe aucune étude dans le cadre de laquelle cela a été surveillé et quantifié au fil du temps, mais c'est ce que nous observons en général.

Clifford Small: Ces données, cependant... Vous disposez de tout un monde d'intelligence artificielle et de quantification. Ne pouvez-vous pas les présenter sous forme de tableau?

On pourrait penser que la qualité de l'eau dans le Canada atlantique s'est considérablement améliorée grâce au renforcement des normes, aux nouveaux centres de traitement et à tout ce qui a été mis en place un peu partout, conformément aux nouvelles lois environnementales.

Arash Shahsavarani: Monsieur le président, c'est quelque chose que nous examinons actuellement dans le cadre de l'amélioration de notre système de gestion des données pour étudier également les tendances sur une plus longue période, même si nous nous concentrons plus particulièrement sur les fermetures d'urgence à ce moment-ci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. d'Entremont pour cinq minutes.

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis ravi de me joindre à nouveau au Comité.

Je tiens à souligner la présence d'une personne dont nous n'avons pas encore parlé. M. Melillo est également présent parmi nous. C'est un plaisir de le voir ici.

En Nouvelle-Écosse, j'ai occupé le poste de ministre des Pêches et de l'Aquaculture pendant un certain nombre d'années. L'entente que nous avons toujours avec le MPO et peut-être avec l'ACIA — peut-être moins avec le ministère de l'Environnement — prévoyait que lorsqu'un certain nombre de plages étaient fermées, elles étaient qualifiées de sites aquacoles. Les entreprises qui disposaient de capacités de dépuración étaient celles qui intervenaient et géraient les concessions. Je ne dirais pas qu'elles autorisaient les pêcheurs, mais les pêcheurs travaillaient généralement pour l'entreprise chargée de la dépuración, ce qui permettait la vente du produit de part et d'autre.

Cette pratique est-elle courante partout au Canada, ou s'agit-il d'une spécificité de la Nouvelle-Écosse?

Alistair Struthers: Le processus de dépuración n'est pas très répandu. On y a recours dans une certaine mesure en Nouvelle-Écosse et un peu en Colombie-Britannique, mais il ne s'agit généralement pas d'un processus très répandu.

Chris d'Entremont: Cela m'amène à me demander pourquoi.

Nous avons quelques entreprises très prospères en Nouvelle-Écosse, dont Innovative Fishery Products, qui est située dans ma circonscription d'Acadie—Annapolis. Je me demande simplement pourquoi ce processus ne serait pas utilisé dans des endroits où nous essayons de lancer une pêche. Pourquoi ne concluons-nous pas le même type d'accord de partenariat avec le gouvernement provincial?

• (1715)

Alistair Struthers: Certes, en ce qui concerne l'aquaculture, la plupart des sites aquacoles sont situés dans des eaux plus propres et ils ne nécessitent donc pas de processus de reparage et de dépollution. En ce qui concerne la pêche récréative ou commerciale d'espèces sauvages, je connais moins bien les volumes de récolte, mais je suppose qu'ils dépendent probablement du volume de produit et de la viabilité économique.

Chris d'Entremont: Je vous invite tous à venir découvrir le processus que nous avons mis en place en Nouvelle-Écosse, car il fonctionne vraiment bien. Ils ont leur propre partenariat avec l'ACIA. Bien sûr, c'est une usine inspectée par l'ACIA. Je ne sais pas exactement qui effectue les analyses ni comment on les effectue pour vérifier si les produits qui sortent de l'usine de traitement du poisson sont conformes. Toutefois, je sais qu'ils expédient leurs produits aux États-Unis et dans d'autres régions du Canada, ce qui signifie que leur processus fonctionne du point de vue des analyses.

Certaines de ces « baies fermées », comme je les appellerais, dans lesquelles ils travaillent sont des zones qui avaient été contaminées et qui ont été remises en état dans certains cas. Peut-être que dans la baie des Chaleurs ou dans le golfe du Saint-Laurent, il serait possible d'utiliser une partie de cette technologie, ce que j'espère que les gens du secteur des pêches envisageront.

Ma prochaine question n'est pas tout à fait aussi amicale, car je suis en quelque sorte d'accord avec M. Arnold au sujet de certaines des questions qu'il a posées. Il semble que trois groupes différents interviennent.

Ma question découle d'un incident qui s'est produit il y a un certain nombre d'années, lorsque j'étais député provincial des régions de la baie Barrington et de l'île du cap de Sable. Dans ces régions, il y avait la pêche aux coques servant d'appât. Pour aller chercher ces coques... On ne pouvait pas le faire à cause d'une fermeture, même si c'était une pêche à l'appât, en raison d'Environnement Canada. À l'époque, Environnement Canada ne faisait pas d'analyses de ces eaux et il nous a fallu attendre près de 10 ans.

Comment résoudre la quadrature du cercle? Il est pour le moins difficile d'avoir trois organisations qui s'occupent d'une même pêche. Comment pouvons-nous corriger ou simplifier le processus?

Je ne sais pas qui souhaite répondre à la question.

Joanne Volk: Je vais peut-être commencer, puis mes collègues pourront intervenir.

Tout d'abord, je tiens à dire à quel point je comprends la frustration des personnes qui souhaitent récolter des mollusques et des crustacés, mais qui ne peuvent pas le faire partout où elles le souhaiteraient. À Environnement et Changement climatique Canada, nous faisons honnêtement de notre mieux avec les ressources dont nous disposons, et nous essayons de faire preuve de créativité avec les provinces — la Nouvelle-Écosse en est un exemple — pour comprendre comment nous pouvons collaborer autrement afin de permettre à d'autres de nous aider à accroître notre capacité dans le

cadre du programme. C'est un travail en cours que nous sommes déterminés à effectuer.

J'ajouterai également qu'en collaborant avec nos partenaires pour essayer d'équilibrer la répartition des ressources entre les trois groupes qui pratiquent la cueillette — à savoir le secteur économique, le secteur récréatif et le secteur à des fins alimentaires, sociales et rituelles...

Le président: Je dois intervenir. Nous avons dépassé le temps imparti. Si vous le pouvez, je vous prie de terminer votre réponse. Nous allons devoir passer au prochain...

Joanne Volk: J'ai terminé. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur Vézina, nous allons poursuivre notre discussion.

Ce que nous essayons de comprendre, c'est pourquoi il n'y a pas plus de sites de pêche aux coques qui sont ouverts dans la baie des Chaleurs et en Gaspésie. La demande est très forte. Selon ce que j'avais compris, c'est qu'il y avait un manque de ressources. Nous verrons. J'essaie d'y voir plus clair. Ça semble plus compliqué que ce à quoi je m'attendais.

Malgré la forte demande quant aux sites de pêche, vous nous dites que vous n'avez pas reçu de nouvelles recommandations par rapport à l'ouverture de nouveaux sites. L'Agence canadienne d'inspection des aliments vient de nous dire que, au cours des cinq dernières années, elle a fait des tests dans la baie des Chaleurs et qu'elle n'a pas découvert de problèmes pour ce qui est de la présence de toxines. D'ailleurs, on a autorisé l'élevage d'huîtres dans la baie des Chaleurs.

Les représentants d'Environnement et Changement climatique Canada nous ont aussi dit avoir fait des tests.

Quant à vous, monsieur Vézina, vous dites que vous ne manquez pas de ressources pour exécuter le Programme.

Pourquoi, n'y a-t-il pas plus de sites de pêche aux coques qui sont ouverts dans la baie des Chaleurs?

• (1720)

Sylvain Vézina: Dans la baie des Chaleurs, il y a environ 65 sites distincts de pêche aux coques. Toutefois, seulement quatre d'entre eux demeurent ouverts pour la récolte de mollusques. Tous les autres ont été fermés au fil des années, parce qu'il y avait de la pollution qui rendait les mollusques impropres à la consommation.

Par la suite, tous ces secteurs ont cessé d'être testés. Les tests qui continuent d'être faits le sont pour les sites déjà ouverts, et non pour les nouveaux sites.

Alexis Deschênes: La raison pour laquelle on n'ouvre pas les nouveaux sites, c'est parce qu'on ne fait pas de tests à Saint-Siméon, à Bonaventure, à Carleton-sur-Mer et à Escuminac.

Est-ce bien ça?

Sylvain Vézina: C'est exact.

Alexis Deschênes: Ce que je comprends, c'est qu'il manque de ressources pour faire ces tests.

Si on veut qu'ils se fassent, on devrait donc accorder des ressources à Environnement et Changement climatique Canada ainsi qu'à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Est-ce exact?

Sylvain Vézina: Oui. Je vais transmettre la question à mes collègues, car c'est à eux de le confirmer, mais c'est à peu près ça.

Alexis Deschênes: Madame Volk, ça vous prend combien d'argent de plus pour pouvoir faire des tests afin qu'on puisse ouvrir des sites dans la baie des Chaleurs?

Joanne Volk: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Je vais passer la parole à M. Shavsavarani. Il va pouvoir vous donner des précisions.

Arash Shavsavarani: Globalement, on dépense présentement environ 1,6 million de dollars par année pour les échantillonnages de surveillance effectués dans toute la région. Ce montant a augmenté au cours des dernières années.

Il est difficile de dire combien il faudrait investir de plus pour une seule région, étant donné qu'il va falloir plusieurs années de tests. Il n'y a aucune certitude quant au fait que les données recueillies vont permettre l'ouverture de nouveaux sites, de toute façon. En général, on consacre environ 50 000 \$ par année à chaque région où on va commencer à travailler.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous avons le temps pour quelques brèves séries finales de questions, de quatre minutes chacune, en commençant par M. Arnold.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je tiens à souligner qu'en 2012, le gouvernement conservateur a introduit des normes de traitement des eaux usées pour les municipalités, qui devaient entrer en vigueur en 2020 afin d'exiger au moins un traitement minimal des eaux usées municipales. Puis, en 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique de l'époque, Jonathan Wilkinson, a présenté des modifications au règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées qui permettaient de prolonger les délais accordés aux municipalités pour mettre à niveau leurs normes de traitement des eaux d'égout. Certaines de ces prolongations vont jusqu'en 2040, soit 20 ans plus tard que prévu initialement.

Des normes de traitement des eaux usées améliorées réduiraient-elles le risque de contamination ainsi que le risque de maladie et de décès chez l'homme, si ces normes avaient été mises en œuvre?

Joanne Volk: N'étant pas une experte en technologie ou en infrastructures de traitement des eaux usées, je dirais qu'il existe une corrélation entre les infrastructures qui se détériorent ou qui sont vieillissantes et les sources de pollution...

Mel Arnold: D'accord. Si vous ne pouvez pas répondre à la question, je vais la poser à Mme Soo.

Auriez-vous dû prélever des échantillons sur moins de sites, ou auriez-vous identifié moins de sites potentiellement contaminés, si ces normes de traitement des eaux usées avaient été appliquées?

Evelyn Soo: Dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, ou PCCSM, nous surveillons les biotoxines marines, qui sont différentes...

Mel Arnold: Qui surveille les eaux usées, monsieur Shavsavarani?

Arash Shavsavarani: Monsieur le président, cela n'aurait pas réduit notre fréquence d'échantillonnage, car nous devons respecter certaines normes concernant le nombre d'échantillons que nous recueillons au fil du temps afin de satisfaire aux normes internationales et de maintenir...

Mel Arnold: Cela aurait-il permis de réduire le nombre de sites potentiellement contaminés que vous avez recensés?

Arash Shavsavarani: Encore une fois, monsieur le président, je...

Mel Arnold: Vous avez commencé par faire une déclaration au début de la réunion. Vous avez dit que vous aviez identifié des sites potentiels de contamination. Si les normes de ces stations d'épuration avaient été appliquées, cela aurait-il réduit le nombre de sites potentiels que vous devez identifier?

• (1725)

Arash Shavsavarani: Monsieur le président, cela n'aurait pas réduit le nombre d'échantillons que nous aurions dû prélever pour respecter les normes d'exportation vers les marchés internationaux.

Mel Arnold: Je vais céder le reste de mon temps à M. Gunn.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur Arnold.

Monsieur Struthers, pourriez-vous nous donner une estimation approximative de la valeur de l'aquaculture pour l'économie canadienne et, peut-être, une ventilation par côte?

Alistair Struthers: Je peux vous fournir les chiffres exacts par écrit.

Au risque de me tromper ou de vous donner un chiffre erroné, nous vous transmettons une ventilation détaillée.

Aaron Gunn: Avez-vous une estimation approximative des pourcentages — bien sûr, nous parlons beaucoup des coques ici — concernant la part que représente la salmoniculture dans l'ensemble du secteur aquacole?

Alistair Struthers: C'est une part très importante. On parle de 70 à 80 % de la valeur globale du...

Aaron Gunn: Si je pose cette question, c'est qu'il y a manifestement beaucoup d'inquiétudes dans ma circonscription. Je viens de la Colombie-Britannique. Où en est le plan de transition, d'une manière générale... Qu'il s'agisse du saumon ou d'autres formes d'aquaculture, nous devons nous assurer que les décisions prises au ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, s'appuient sur des données scientifiques, et non sur des considérations politiques ou idéologiques.

Avez-vous des informations à jour sur l'état d'avancement de ce plan de transition? Que devrais-je dire aux 4 000 personnes qui se demandent si elles auront encore un emploi dans six mois?

Alistair Struthers: Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la salmoniculture pour l'économie de la Colombie-Britannique. Le 20 septembre 2024, le gouvernement a publié une ébauche de plan de transition de la salmoniculture. Ce plan a servi de base aux consultations et aux échanges. Depuis lors, le groupe de travail interministériel du gouvernement a mené plus de 120 consultations avec les Premières Nations et les parties prenantes. Ce travail nous a permis de mieux comprendre le secteur et l'économie régionale, ainsi que de recueillir des points de vue variés sur la transition.

Le gouvernement examine tous les différents points de vue et réfléchit à la meilleure façon de promouvoir une aquaculture durable en Colombie-Britannique.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Nous concluons les questions à ce groupe de témoins en accordant quatre minutes à M. Cormier.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui étaient des nôtres aujourd'hui.

Je veux prendre le temps qu'il me reste pour proposer une motion. Il n'y a pas de surprise. La motion porte sur le saumon de l'Atlantique, dont j'avais donné avis il y a quelques semaines.

Voulez-vous que je la lise à nouveau, monsieur le président?

J'aimerais la lire à nouveau, si c'est possible. Je pense que monsieur le greffier a la motion sur le saumon de l'Atlantique et qu'il pourra la transmettre aux membres du Comité.

Est-ce que ça vous convient?

Le président: Oui, vous pouvez la lire. Le greffier l'a envoyée par courriel à tous les membres du Comité.

Comme le Comité comprend de nouveaux membres, je pense qu'il serait bon de répéter, et les gens pourront la lire au même moment.

Serge Cormier: C'est parfait. Voici ma motion.

Je propose que,

a) le Comité reconnaisse que,

(i) les populations de saumon de l'Atlantique connaissent un déclin critique et continu dans plusieurs rivières du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador,

(ii) le saumon de l'Atlantique constitue une espèce emblématique essentielle à l'équilibre des écosystèmes aquatiques ainsi qu'à la vitalité économique, culturelle et sociale de nombreuses communautés côtières et autochtones,

(iii) malgré les efforts de conservation déployés au cours des dernières années, les retours de saumon demeurent historiquement faibles,

(iv) la croissance rapide et sans précédent de la population de bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent, particulièrement dans la rivière Miramichi, a entraîné une pression accrue de prédation sur les tacons et saumoneaux, ce qui soulève de graves inquiétudes quant à la survie du saumon de l'Atlantique dans les rivières adjacentes,

(v) la prédation exercée par les populations de phoques dans l'est du Canada constitue également un facteur préoccupant affectant la survie du saumon de l'Atlantique, tant en milieu estuarien qu'en mer,

(vi) en l'absence de mesures rapides et adaptées dans la gestion des populations de prédateurs, cela pourrait compromettre les efforts de rétablissement du saumon de l'Atlantique;

b) conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude urgente d'un maximum de 4 réunions sur le déclin du saumon de l'Atlantique, avec un examen particulier de l'impact de la population actuelle de bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent et de la prédation exercée par les phoques, des données scientifiques disponibles, des mesures de gestion en place, ainsi que des options concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement pour rétablir la population du saumon de l'Atlantique;

c) dans le cadre de cette étude, le Comité invite notamment à comparaître des représentants du ministère des Pêches et des Océans, des associations de conservation du saumon, des opérateurs de pourvoirie, des guides de pêche sportive, des communautés autochtones concernées, ainsi que des scientifiques indépendants spécialisés en dynamique des populations;

d) le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre;

e) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

Monsieur le président, cette étude est extrêmement importante non seulement pour moi, mais surtout pour les gens qui tentent de sauver cette espèce depuis de nombreuses années. Dans ma région et partout au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, le saumon de l'Atlantique n'est pas seulement une espèce de poisson, mais c'est aussi une partie de notre identité. C'est dans notre ADN, dans notre culture depuis des centaines d'années.

• (1730)

[Traduction]

Prenons l'exemple de la pêche à la mouche pour le saumon de l'Atlantique. Cette pêche soutient l'économie locale. Elle attire des visiteurs du monde entier. Elle fait vivre les pourvoyeurs, les guides et les entreprises locales. Elle crée des emplois dans les régions rurales. Lorsque nous parlons de saumon, nous parlons aussi de moyens de subsistance.

[Français]

Je pêche le saumon depuis 25 ans. J'ai eu l'occasion de pêcher partout sur les rivières au Nouveau-Brunswick, au Québec, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, et je peux vous dire que ces moments marquent une vie. C'est une tradition qui est transmise en lien, justement, avec la nature autour de nous, avec nos rivières et le territoire.

[Traduction]

Ce que nous observons aujourd'hui, monsieur le président, est profondément préoccupant. La population de saumon de l'Atlantique connaît un déclin critique. Les montaisons sont à un niveau historiquement bas. Parallèlement, nous constatons une pression accrue sur cette espèce, notamment due à la croissance rapide de la population de bars rayés, par exemple dans le sud du golfe du Saint-Laurent, et en particulier dans la rivière Miramichi, ainsi qu'à la prédation par les phoques. Bien sûr, il existe de nombreux autres facteurs.

[Français]

On ne peut donc pas rester les bras croisés. Si le saumon disparaît, monsieur le président, ce ne serait pas seulement des poissons que nous pourrions perdre, mais des emplois et des traditions, une partie de notre culture et de notre histoire. On s'adonne à cette activité depuis une centaine d'années. Je pense donc que cette étude est très importante. Elle est essentielle.

J'aimerais que la majorité des membres du Comité puissent aller de l'avant quant à cette étude pour trouver des solutions et venir en aide à cette population de saumon, qui est, pour moi, une espèce emblématique du Canada.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

[Traduction]

Je confirme aux membres du Comité que l'avis de motion a été donné il y a quelques mois.

Il y a des gens qui veulent participer au débat, mais je tiens d'abord à confirmer que les députés sont d'accord pour que nous libérons les témoins pendant que nous poursuivons ce débat.

Des députés: D'accord.

Le président: Excellent.

Je remercie nos témoins d'être venus aujourd'hui et d'avoir pris le temps de nous rencontrer pour témoigner dans le cadre de cette étude, ce qui nous aidera à formuler des recommandations. Je tiens à noter qu'il y a eu quelques demandes d'informations complémentaires concernant la surveillance et la cartographie. Si vous avez d'autres informations à partager au Comité, ce serait très apprécié alors que nous finalisons le rapport.

Sur ce, je vous remercie beaucoup du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui.

Nous tenons une liste d'intervenants sur la motion. M. Deschênes est le premier sur ma liste.

[Français]

Ce sera ensuite le tour de M. Arnold.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

Alexis Deschênes: Je salue la motion de mon collègue M. Cormier. C'est une excellente idée et je la soutiens. Je demanderais au greffier de vous envoyer, à l'instant, quelques amendements que je propose.

J'ai grandi à Cascapédia—Saint-Jules, tout près de la rivière Grande Cascapédia. C'est une rivière mythique de pêche au saumon. J'ai constaté l'importance de cette pêche, comme le disait mon collègue, dans la culture.

Je salue l'initiative de la présente étude sur le déclin du saumon et le fait que nous trouvons, ensemble, des façons de protéger l'espèce, notre culture et notre économie. J'ai eu récemment une discussion avec Pierre D'amours, qui est un guide bien connu dans le secteur de la rivière Ristigouche. Il me parlait de l'importance du bar rayé, notamment dans la rivière, et d'une suggestion qui sera peut-être faite, soit de réfléchir à une pêche commerciale au bar rayé. Nous verrons si nous pourrions nous rendre jusque là.

Les amendements que je propose et qui vous ont été envoyés visent à avoir une étude qui soit la plus large possible sur les causes potentielles du déclin du saumon de l'Atlantique. En fait, on observe du bar rayé. Pour plusieurs personnes, ça pourrait être le facteur. On observe des phoques. On pense que ce sont eux qui mangent le saumon. Cependant, on constate que, dans des secteurs où il n'y a ni bar rayé ni phoque, il y a quand même un déclin du saumon de l'Atlantique.

Dans cette étude, je propose d'évaluer également ce qui se passe dans le détroit de Belle Isle, entre le Québec et Terre-Neuve, parce qu'on sait qu'il va y avoir des montaisons. Certains saumons vont se rendre jusqu'au Groenland. La Fédération québécoise pour le saumon atlantique pense donc que c'est là qu'il y aurait un taux de mortalité élevé.

Je propose donc que la motion soit modifiée, au sous-alinéa a)(i), par adjonction, après le mot « Labrador », de ce qui suit: « , y compris dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et dans la région du détroit de Belle Isle ».

Après le sous-alinéa a)(iv), je propose l'adjonction d'un nouveau sous-alinéa comme suit: « (v) le déclin s'observe également dans des zones où la présence abondante de bar rayé est limitée ou absente, comme dans le détroit de Belle Isle, soulignant l'importance d'examiner les facteurs de mortalité en migration marine et estuarienne plus largement, ».

Au paragraphe b), je propose la suppression du mot « particulier » et des mots « des données scientifiques disponibles » et l'adjonction, après le mot « phoques », de ce qui suit: « , ainsi que des conditions générales, des facteurs de mortalité en migration et des données disponibles scientifiques dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et le détroit de Belle Isle ».

• (1735)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

M. Deschênes a proposé un amendement. Tous les membres du Comité vont le recevoir par courriel. Je sais qu'il y a beaucoup de changements.

Nous allons maintenant débattre de l'amendement.

[Traduction]

Monsieur Arnold, vous aviez levé la main. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mel Arnold: Non, pas à ce sujet.

Le président: D'accord.

Nous allons passer à M. Cormier, qui, je crois, veut parler de l'amendement de M. Deschênes.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Je suis tout à fait d'accord sur les changements proposés par mon collègue M. Deschênes. Nous étudierons certainement cette question et entendrons les témoignages de témoins de toute façon, mais ces changements renforcent la motion. Alors, j'appuie les changements proposés par mon collègue M. Deschênes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Y a-t-il d'autres commentaires?

[Traduction]

Sur ce, sommes-nous d'accord avec l'amendement de M. Deschênes?

(L'amendement est adopté.)

Le président: Tout le monde est d'accord. La motion est maintenant modifiée en conséquence.

Sur ce, nous allons revenir à la liste des intervenants. J'ai M. Arnold, puis M. Small.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président. J'aimerais également proposer un autre amendement à la motion. Il faudrait que je regarde de plus près pour voir où il devrait s'insérer.

Je propose:

Que la motion soit modifiée par adjonction, à la fin du paragraphe c), de ce qui suit: « et que le ministère des Pêches et des Océans soit invité au début de l'étude, pour faire le point devant le Comité sur les mesures prises à la suite du rapport du Comité sur le saumon sauvage de l'Atlantique dans l'est du Canada présenté en janvier 2017, de même que les rapports sur la population de bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent et la rivière Miramichi présentés en mai 2019, novembre 2020 et février 2022 ».

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

La motion comprend déjà une demande visant à faire comparaître des représentants du ministère des Pêches et des Océans. C'est déjà prévu.

Mel Arnold: C'est déjà là, mais j'aimerais qu'ils fassent le point sur les mesures prises à la suite des recommandations qui figurent dans ces deux rapports. Le deuxième rapport sur le bar rayé est le premier rapport que le Comité a déposé à la 43^e législature.

• (1740)

Le président: Je suppose qu'il a été rédigé sous le gouvernement précédent.

Mel Arnold: Ces rapports ont été créés par le Comité permanent des pêches et des océans. L'étude sur le saumon de l'Atlantique s'intitulait « Saumon sauvage de l'Atlantique dans l'Est du Canada ». Ce rapport a été déposé en janvier 2017.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Voulez-vous que les représentants du ministère soumettent un rapport écrit — une mise à jour — ou oral?

Mel Arnold: Je veux que les représentants du ministère...

Paul Connors: Le sujet ne pourrait-il pas être abordé lors des questions?

Le président: Je rappelle aux députés d'attendre que je leur donne la parole avant de s'exprimer.

Nous avons déjà une liste d'intervenants. Je sais que M. Small voulait parler de la motion, mais nous passons maintenant aux amendements.

Je vois que nous avons d'abord M. Morrissey, puis...

Clifford Small: Je veux également parler de cet amendement.

Le président: D'accord.

Commençons par M. Small, puisqu'il était le prochain sur la liste, puis nous passerons à M. Morrissey et à M. Cormier.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je pense qu'il est très important d'obtenir des réponses sur ce qui a été fait à la suite de ces deux rapports précédents, car nous avons souvent l'impression de perdre notre temps ici à formuler des recommandations dans des rapports sans que rien ne soit fait.

Le Comité a publié un rapport sur le saumon de l'Atlantique, et il y en a eu un sur le bar rayé. Il y en a eu un autre sur le maquereau. La liste est longue, et nous formulons d'excellentes recommandations sur lesquelles tous les partis s'entendent. Or, il semble que les rapports sortent d'ici, mais que rien n'est fait.

Je soutiens sans réserve l'amendement de mon collègue visant au moins à faire savoir aux représentants du ministère qu'ils doivent rendre des comptes à la population. Nous faisons venir ici des témoins de nos collectivités et des intervenants de diverses régions. C'est l'occasion pour eux d'avoir leur mot à dire. Ils s'investissent corps et âme dans leur témoignage devant le Comité, et deux ans plus tard, ils disent: « Quelle perte de temps, il n'y a aucun espoir. »

Quoi qu'il en soit, l'amendement de M. Arnold, s'il est adopté, fera au moins savoir à ces fonctionnaires et au gouvernement que nous ne plaisantons pas.

Je ne sais pas ce qu'en pense M. Cormier, mais je suis sûr qu'il doit être un peu frustré, puisqu'il vient d'une région du Nouveau-Brunswick où le bar rayé est très abondant. Il doit être extrêmement frustré, et je vois qu'il a la main levée. C'est tout pour moi, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Small.

La parole est maintenant à M. Morrissey, puis à M. Cormier.

Monsieur Connors, je ne sais pas si vous voulez également vous inscrire à la liste des intervenants.

Nous allons d'abord donner la parole à M. Morrissey.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Les mêmes personnes sont invitées dans la motion, monsieur le président. Elles seront donc présentes, et je conviens qu'elles devraient être interrogées. Or, je ne peux pas appuyer de les inviter à comparaître à la première réunion. Elles viendront témoigner, et M. Arnold aura alors l'occasion de les interroger sur n'importe quel sujet. De plus, les références aux rapports antérieurs sont factuelles, et nous les accueillerions volontiers également. M. Arnold et moi-même avons participé à l'étude de 2017 à laquelle il a fait référence.

Plutôt que de décider que les fonctionnaires comparaitront à la première réunion, je préférerais entendre directement les personnes touchées. Les responsables du ministère viendront témoigner, et ils pourront être interrogés lors de leur passage, mais je ne suis pas favorable à ce qu'ils viennent à la première réunion.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Nous passons maintenant à M. Cormier.

Serge Cormier: Eh bien, monsieur le président, M. Morrissey vient essentiellement de résumer ce que j'allais dire.

Dans ma motion, nous les invitons. Mes collègues, M. Small et M. Arnold, pourront poser aux fonctionnaires toutes les questions qu'ils veulent au sujet des rapports précédents.

Je veux entendre le témoignage des gens sur le terrain et des pourvoyeurs. Je veux écouter des personnes qui n'ont pas toujours la chance de s'exprimer là-dessus au Comité. Lorsque les fonctionnaires comparaitront, les députés pourront leur poser toutes les questions qu'ils veulent.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

C'est maintenant au tour de M. Connors.

Paul Connors: Merci, monsieur le président.

M. Morrissey et M. Cormier ont résumé tout ce que j'essayais de dire. Si les représentants du ministère sont ici — et ils sont déjà invités —, tout le monde aura l'occasion de leur poser des questions. Je pense que nous devrions entendre les gens de l'industrie avant de parler au MPO.

• (1745)

Le président: J'ai M. Arnold, puis M. Small.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Cette motion sera rendue publique, et je pense que le public mérite de savoir que le Comité a déjà étudié la question du saumon de l'Atlantique et du bar rayé. Je pense qu'ils doivent le savoir d'emblée.

Je reste favorable à ce que ces deux études soient spécifiquement mentionnées dans la motion. Des représentants du ministère des Pêches et des Océans comparaitront pour faire le point sur les mesures prises à la suite de ces deux rapports. Le deuxième rapport a été déposé à la Chambre le 28 février 2022. Il n'y a donc aucun doute quant aux rapports auxquels nous faisons référence.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

Monsieur Small, vous avez la parole.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je sais que mon collègue a fait référence à l'étude sur le bar rayé de 2019 et à l'étude sur le saumon de l'Atlantique de 2017. En 2023, il y a eu l'étude sur les pinnipèdes, qui portait sur les phoques, les otaries et les morses. Le Comité a accompli un travail considérable pour mettre en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les stocks de saumon dans leur rétablissement, en particulier en ce qui concerne la prédation.

Nous venons d'entendre l'annonce d'une enveloppe de 82 millions de dollars pour améliorer la santé du saumon de l'Atlantique. Au même moment, le Centre de biodiversité de Mactaquac, au Nouveau-Brunswick, a été fermé. Si le gouvernement est sérieux, et M. Cormier aussi, il devrait user de son influence auprès de la ministre pour faire pression sur elle afin qu'elle aille dans la bonne direction. Ce n'est tout simplement pas suffisant.

Cette année, à Terre-Neuve-et-Labrador, nos gardes-pêche n'ont pas encore reçu d'avis leur indiquant s'ils conserveront ou non leur emploi. L'embauche de gardes-pêche n'a jamais été aussi tardive. Tout cela s'est produit après que la ministre a annoncé en grande pompe: « Oh, nous investissons 82 millions de dollars pour assurer la survie du saumon de l'Atlantique et en accroître l'abondance. »

Au cours des deux derniers mois seulement, on nous a annoncé que le Centre de biodiversité de Mactaquac, au Nouveau-Brunswick, allait fermer, et nous n'avons toujours pas embauché nos gardes-pêche à Terre-Neuve-et-Labrador. Si l'on ne protège pas les géniteurs et qu'on ne met pas un frein à la prédation, au braconnage et à la dégradation de l'habitat, comment diable les stocks de saumon de l'Atlantique pourraient-ils se reconstituer? C'est impossible.

Cependant, vous savez, nous pouvons faire une autre étude. Je veux faire une étude. Peut-être que quelqu'un écouterait cette fois-ci.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Small.

J'ai sur ma liste M. Connors et M. Morrissey.

Paul Connors: Je voudrais simplement souligner que toutes les études qui viennent d'être mentionnées sont des documents publics. Les citoyens peuvent accéder à ces documents quand bon leur semble. S'ils veulent des informations, je suis sûr qu'ils peuvent également communiquer avec nous pour les obtenir.

Le président: Merci, monsieur Connors.

Allez-y, monsieur Morrissey.

Robert Morrissey: Monsieur le président, je propose que nous votions sur l'amendement dont nous débattons actuellement.

Le président: Nous devons terminer le débat sur cette question.

Allez-y, monsieur Arnold.

Mel Arnold: Je reconnais mon erreur. Il semble que le rapport sur le bar rayé ait été déposé trois fois. En raison de la prorogation parlementaire et d'autres motifs, la dernière fois qu'il a été présenté semble avoir été lors de la 44^e législature, le 22 janvier. La réponse du gouvernement semble avoir été donnée le 22 juin 2022.

Ces études, que nous avons déjà menées, doivent être entièrement divulguées à tous ceux qui seront pris en compte dans cette étude. Que ce soit le public qui regarde le Comité... J'ai vu le nombre de personnes qui suivent les travaux de ce Comité augmen-

ter de façon exponentielle au cours des dernières années, parce qu'elles connaissent le bon travail et la convivialité de ce Comité. À maintes reprises, nous avons mis de côté la partisanerie afin de faire ce qu'il faut pour les pêcheurs et les stocks de poissons. Nous l'avons fait à maintes reprises au fil des ans. Il y a eu du bon travail de part et d'autre, des deux côtés. Je ne voudrais pas que cela soit mis de côté, à ce stade-ci, parce que les Canadiens méritent le mieux que nous puissions faire.

Ces deux rapports — celui sur le saumon de l'Atlantique et le deuxième sur le bar rayé — sont très pertinents pour l'étude proposée. Le public et tous ceux qui s'intéressent à ce Comité doivent savoir parfaitement que ces deux études ont eu lieu et que ces rapports ont été produits. Si le public ne le sait pas, ce serait honteux, et nous devrions avoir honte de ne pas l'avoir mentionné. Oui, cela peut être soulevé en réponse à des questions, lors d'une réunion avec des fonctionnaires, mais d'ici à ce qu'on apprenne qu'il y a eu des rapports antérieurs, il sera peut-être trop tard pour que les gens nous envoient des questions que nous devrions poser à ces fonctionnaires.

Cela expliquerait très bien pourquoi maintenant — après quatre ans pour une étude et huit ans d'étude sur le saumon de l'Atlantique —, nous sommes toujours dans la situation difficile d'étudier le sort du saumon de l'Atlantique. S'il y a des recommandations dans ces deux rapports qui auraient pu faire une différence, pourquoi ne voudrions-nous pas qu'elles soient mises en lumière le plus tôt possible dans le cadre de cette étude? Je pense qu'il serait absolument honteux de cacher cela.

• (1750)

Le président: Merci, monsieur Arnold.

M. Small a levé la main.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je me fais l'écho des commentaires de mon collègue. Le Comité s'est assez bien entendu, mais après avoir entendu les commentaires de M. Morrissey et de M. Connors plus tôt, il semble que: « Le pouvoir est maintenant là. Nous avons la majorité. Nous allons user de notre pouvoir pour rejeter cette motion et pour faire oublier le fait qu'un travail considérable a été accompli autour de cette table, dont les résultats ont été niés. »

Ce rapport sur le saumon de l'Atlantique date de huit ans. Cela fait huit ans de déclin. Cela fait huit ans que les gens blâment la disparition du poisson sauvage pour des raisons comme la salmoniculture en cages en filet. Les recommandations de ce rapport d'il y a huit ans... Les analystes sont là et nous écoutent. Ils se dévouent corps et âme, monsieur le président, pour produire d'excellents documents et nous aider à formuler des recommandations qui reflètent la volonté de la population.

Nous allons maintenant passer à un vote et le gouvernement libéral va rejeter notre recommandation de tenir une réunion supplémentaire pour examiner le travail qui a été fait ou non, afin de soutenir les recommandations des rapports précédents. Cela nous encouragera peut-être à penser que nous ne perdons pas notre temps ici.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Small.

Sur ce, passons au vote. Il s'agit de l'amendement à la motion modifiée. Il s'agit de l'amendement de M. Arnold à la motion qui a été présentée par M. Cormier et amendée par M. Deschênes.

(L'amendement est rejeté par 6 voix contre 5. [Voir le Procès-verbal])

(La motion modifiée est adoptée par 11 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

• (1755)

Le président: Cela nous amène à la fin de la partie publique de cette réunion.

Il nous faudrait 15 minutes pour passer à huis clos, alors il est peut-être temps de conclure pour aujourd'hui.

Il y a un certain nombre de choses que nous devons faire ensuite. Nous devons donner des instructions de rédaction pour l'étude sur la mactre de Stimpson, mais nous voulons nous assurer d'avoir M. Deschênes pour cela. Nous devons également mettre la dernière main aux instructions de rédaction de la lettre pour l'étude sur le maquereau, et nous devons terminer le rapport d'examen de la Loi sur les pêches.

Ce ne sont pas des choses que nous allons pouvoir terminer pour l'instant, alors il est peut-être logique que nous levions la séance maintenant. Il sera 18 heures dans deux minutes.

Sur ce, la prochaine réunion aura lieu lundi. Des fonctionnaires du ministère comparaitront au sujet des facteurs déterminant les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche.

Avant de conclure, je vais céder la parole à M. Gunn.

Aaron Gunn: L'un des autres comités dont je fais partie a travaillé à un plan des travaux qu'il veut faire avant la pause estivale. Est-ce quelque chose qui se fait dans la plupart des comités et que nous avons intérêt à faire ici?

Le président: Oui. S'il y a quelque chose que nous voulons examiner, nous pouvons le faire à huis clos, mais j'ai l'impression que, compte tenu du retard que nous avons pris avec les votes, nous n'aurons pas l'occasion de le faire. Cependant, nous aurons du temps à huis clos la semaine prochaine, et nous allons passer en revue un certain nombre des points que j'ai mentionnés. C'est aussi un bon moment pour planifier les semaines et les mois à venir avant le congé d'été.

Sur ce, plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>